

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 73

Année scolaire : 2024-2025

Par délibération du conseil d'administration

du 28/06/2024

acte n° 77

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom DEGAUQUE MELISSA

A compter du 15/05/2025

- | | |
|---|---|
| ☒ Assistants d'éducation | ☐ Accompagnant des élèves en situation de handicap |
| ☐ Personnels GRETA/Personnels administratifs | ☐ Autres |
| ☐ Personnels GRETA/Personnels d'enseignement | |

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Le chef d'établissement

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 16/05/2025 11:26:31

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 76

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2025

Réuni le : 30/06/2025

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 30/06/2025
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 27/06/2025

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

☒ Oui ☐ Non

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 77
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Acceptation d'un don de 235€ de la MDL pour le voyage à Briançon 2025

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : concessions de logements 2025/2026

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 79

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2025

Réuni le : 30/06/2025

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition des logements de fonction pour l'année 2025/2026 selon le tableau joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 80
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

COP 315B Convention d'occupation précaire du logement 315B avec M. et Mme DENISE, enseignants au lycée, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, logement type F4, redevance après abattement de 483 € par mois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 81
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

COP 315C Convention d'occupation précaire du logement 315C avec Mme BARTHOMEUF, assistante sociale au lycée, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, logement type F4, redevance après abattement de 483 € par mois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier
Prénom : Emmanuel
Signé le : 07/07/2025 10:17:34

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 82

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2025

Réuni le : 30/06/2025

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Angleterre 2025 : convention de service avec le lycée G. Sand d'Yssingaux.
Fixe les conditions financières entre les deux établissements pour le voyage en Angleterre du 02 au 07 novembre 2025. Répartition des charges au prorata des effectifs de chaque établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : reversement SRH PEPY

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 83
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du lundi 30 juin 2025

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les élèves de 1ères et Terminales A, B et C utilisent alternativement le service de restauration des deux établissements. L'internat étant uniquement situé sur le site du lycée George Sand.
Ces échanges donnent lieu à des reversements des forfaits hébergement et restauration entre établissements selon les tableaux en pièce jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : reliquats Erasmus+ PRO

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 84
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du lundi 30 juin 2025

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La convention 2024-1-FR01-KA121-VET-000214261 (subvention totale de 11 961€) n'a pas été utilisée dans son intégralité à ce jour (30/06/2025). Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à utiliser ces fonds pour mettre en œuvre un projet en lien direct avec ce dispositif européen (activités horizontales nécessaires à la mise en œuvre des mobilités, telles que le suivi, la coordination, la communication, l'évaluation,...)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/07/2025 10:20:57

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clé de répartition des fluides

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 85
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du lundi 30 juin 2025

Pièce(s) jointe(s)

[☐] Oui [☒] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La clé de répartition entre services adoptée pour le règlement des factures de viabilisation est:
10,53% pour le service SRH
89,47% pour le service ALO

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 86
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Systhen: Contrat (Bronze) avec la société Systhen pour la maintenance du scanner Santorin (scan des copies d'examens)
Contrat pour 5 ans du 12/05/2025 au 11/05/2030 pour la somme de 1188€ payable en une seule fois pour les 5 ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 90

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2025

Réuni le : 30/06/2025

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

☒ Assistants d'éducation

☐ Personnels GRETA/Personnels administratifs

☐ Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

☐ Accompagnant des élèves en situation de handicap

☐ Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 6,4 Quotité de travail : TC OU TP Mission confiée : VIE SCOLAIRE

Rémunération : INDICE AED Origine du financement : MEN

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Forfait scolaire au nombre de jour réel

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 91
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du lundi 30 juin 2025

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Forfait scolaire: A compter du 1er janvier 2026, le lycée met en place la facturation de la cantine sur les jours réels afin de faciliter la facturation. En effet, en raison des stages, des changements de régime au cours du trimestre, des départs ou des arrivées pendant le trimestre, le travail d'intendance pour réaliser les droits constatés est complexe et peu compréhensible des familles sur le découpage actuel des trimestres.
Chaque année en N-1 sera décidé, par rapport au calendrier N et en accord avec la Région, les tarifs et le découpage.
Pas de modifications financières pour les familles mais une meilleure compréhension de leurs factures.
Le lycée conserve le forfait scolaire actuel et l'ouverture du self jusqu'à la date officielle des vacances scolaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Découpage de l'année scolaire

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 92
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du lundi 30 juin 2025

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La région impose un régime de tarification du SRH sur la base de 175 jours d'ouverture.
Pour mieux coller au calendrier scolaire voici le découpage de ces 175 jours pour l'année 2026:
- janvier à mars 2026: 52 jours
- avril à juillet 2026: 54 jours
- septembre à décembre: 69 jours
Rien ne change dans le montant total à payer sur l'année civile, seul le découpage est modifié

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 93

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2025

Réuni le : 30/06/2025

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Tarifs 2025 modifiés: Intégration des tarifications de la vente à emporter

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Erasmus+ PRO

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 94
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du lundi 30 juin 2025

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Répartition des soutiens financiers selon la convention 2024-1-FR01-KA121-VET-000214261 (subvention totale de 11 961€)
- VIGOUROUX-SAVROT Lucas: une bourse de mobilité de 1601,00€ pour un stage en Espagne
- BERNARD Doreen: une bourse mobilité depour un stage en Belgique
- Jade ROBERT: une bourse mobilité depour un stage en Belgique
- DENISE Charline- accompagnateur: une bourse mobilité de 1434,00€ pour les deux trajets aller/retour de début et de fin de stage en Belgique pour Doreen Bernard et Jade Robert
- PERBET Ilian: une bourse de mobilité depour un stage en Belgique
- MONCHALIN Mahé:
- ZISS Nathan
- FOURNIER Noa
- DENISE Charline -accompagnateur: une bourse mobilité de 1434,00€ pour les deux trajets aller/retour de début et de fin de stage en Belgique

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier
Prénom : Emmanuel
Signé le : 07/07/2025 12:42:10

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 95
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2025
Réuni le : 30/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don MDL Briancon 2025: Acceptation d'un don de 235,00€ de la MDL pour le voyage à Briançon 2025

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0